



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
CANTON D'OZOIR LA FERRIERE  
COMMUNE DE FERRIERES-EN-BRIE

**Délibération :**  
D-07102022-4

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi sept octobre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire Mairie Annexe- Salle Rothschild, 24 Rue Jean Jaurès à FERRIERES EN BRIE, sous la présidence de Madame MUNCH Mireille, Le Maire.

**Nombre de conseillers en  
exercice :** 23

**Date de convocation du :** 30 septembre 2022

**Présents :** 19

**Présents :** Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire

**Votants :** 22

**Objet :**

Formant la majorité des membres en exercice

**CAMG :**  
Modification de la  
délibération 122-2017 du  
21 décembre 2017  
relative à la convention  
de groupement de  
commandes avec la  
Communauté  
d'Agglomération de  
Marne et Gondoire

**Absent (s) représenté (s):** Monsieur CLARISSE Florian a donné pouvoir à Monsieur GOMES Thierry, Madame COQUILLE Sophie a donné pouvoir à Madame BELTRAMO Claire, Monsieur ATRIDE Edie a donné pouvoir à Monsieur ROI Mehdi

**Absent (s) excusé (s):**

**Absent (s) :** Monsieur CIGLAR Stéphane,

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Alain BOURDAUX est désigné pour remplir cette fonction

**Exposé de MADAME LE MAIRE,**

**MADAME LE MAIRE** informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier la délibération N°122-2017 en date du 21 décembre 2017 relative à la convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération n°122-2017 de la manière suivante :

Rajout de groupement de commandes suivants :

- Maintenance et dépannage des équipements de sécurité contre les risques incendie
- Fourniture de carburant par carte
- Fourniture de papeterie
- Impression et façonnage de documents de communication
- Location de cars avec chauffeurs
- Fourniture, pose et maintenance de matériel de vidéoprotection

Et rajout de membre suivant (sous réserve de l'adhésion de chaque collectivité en fonction de chaque marché) :

- SIVOM DE CONCHES GUERMANTES

## DÉLIBÉRATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**ARTICLE 1 : ADOPTE** la modification de la délibération n°122-2017 en date du 21 décembre 2017.

**ARTICLE 2 : DECIDE** d'adhérer aux groupements de commandes sus-visés en fonction des besoins de la collectivité;

**ARTICLE 3 : DIT** que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, sera le coordonnateur des groupements de commandes ;

**ARTICLE 4 : AUTORISE MADAME LE MAIRE** à signer les conventions définissant les modalités des groupements de commandes et tous les documents afférents

**ARTICLE 5 : AUTORISE** le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire à signer les marchés au terme de ces consultations ainsi que toutes les pièces y afférentes.

**ENTENDU** l'exposé de **MADAME LE MAIRE**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour :

**Pour 22 :** Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait et délibéré les jours, mois et an et susdits, suivent  
au registre les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Ferrières-en-Brie (Seine et Marne),  
Le 7 octobre 2022

Le Maire,



Mireille MUNCH

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour  
Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN,  
43, rue, Général DE Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de  
deux mois à compter de sa publication et sa transmission  
aux services de l'Etat ou aussi par l'application Télérecours  
citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte rendu exécutoire,

après transmission en Préfecture le : **11 OCT. 2022**

et affichage du : **14 OCT. 2022**

Le Maire,



Mireille MUNCH